

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 27 JUILLET 2016

Date de convocation : 22 juillet 2016  
Date d'affichage : 22 juillet 2016  
Nombre de conseillers :  
En exercice : 23  
Présents : 15  
Votants : 21

L'an deux mille seize, le 27 juillet, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**PRESENTS** : **RYCKELYNCK J.P.**, Maire + **PERTOLDI C.**, 1ère Adjointe + **MURCIA B.**, 2ème Adjoint + **MARQUANT M.**, 3ème Adjointe + **FERAHTIA Ab.**, 4ème Adjoint + **MARTINACHE J.P.**, 6ème Adjoint + **CAPLIEZ M.** + **DUMERY D.** + **LEFEBVRE B.** + **MOREAU M.** + **PLANTIN M.F.** + **PERNAK C.** + **JABEL LAFOU - BENKHELIL L.** + **ETHUIN B.** + **DEBRAS J.P.**

**EXCUSES** : **DHAUSSY L.**, 5ème Adjointe qui donne pouvoir à **MARQUANT M.** + **PERTOLDI M.** qui donne pouvoir à **PERTOLDI C.** + **DESRUMAUX A.** qui donne pouvoir à **DUMERY D.** + **LAINÉ M.** qui donne pouvoir à **MOREAU M.** + **AIT OUARAB H.** qui donne pouvoir à **RYCKELYNCK J.P.** + **PARENT C.** qui donne pouvoir à **ETHUIN B.** + **FERAHTIA Aid.**

**ABSENTS** : **DHINAUT J.L.**  
MM.

Monsieur le Maire tient à remercier les élus pour leur présence durant cette période estivale et comme annoncé lors du précédent conseil municipal, la délibération pour le financement du système de vidéo protection est inscrite à l'ordre du jour de ce conseil.

Monsieur le Maire tient également à remercier l'assistance pour sa présence et passe la parole à Madame Leïla BENKHELIL qui assure le secrétariat de cette séance.

Avant de débiter ce conseil municipal, Monsieur le Maire souhaite faire une déclaration :

« Mes chers collègues,

L'attaque terroriste qui a frappé l'église de Saint-Etienne du Rouvray est un nouvel acte d'une infinie lâcheté perpétré par des personnes animées d'une haine de la vie.  
Un meurtre abject de plus. Toute notre compassion va aux catholiques de France, touchés au cœur d'un lieu sacré, d'un lieu de paix et de prières.

Nous exprimons nos condoléances aux habitants et à la ville de Saint-Etienne du Rouvray, frappée par cet acte barbare et odieux.

Au-delà des catholiques, si meurtris, c'est nous tous qui sommes visés, parce que Français, parce que nous croyons à la liberté, à l'égalité, à la fraternité, à la République.

Parce que nous défendons la libre cohabitation des croyances, en les protégeant toutes, sans en imposer une seule.

Quelles que soient nos convictions, libres penseurs, chrétiens, musulmans, juifs, bouddhistes... nous avons tous été touchés, nous sommes tous concernés, nous avons tous les mêmes morts à pleurer.

Jacques Hamel, homme de bien, défendait justement le dialogue paisible des religions, idée insupportable aux criminels fanatiques qui nous attaquent.

En se revendiquant de DAESH, les deux assassins montrent une fois de plus le caractère sanguinaire de cette secte.

Animés par une idéologie de mort, ils essaient une nouvelle fois de fracturer la société et de nous éprouver.

Face à ces attaques d'une sauvagerie inédite, restons fermes et unis.

Si le but des terroristes est d'installer la peur et de nous amener à réduire par nous-mêmes nos libertés, nul ne doit être dupe de l'objectif fondamental des terroristes et de leurs commanditaires.

Ce but, c'est celui d'enclencher le cycle infernal de la haine au sein de notre société.

Notre meilleure protection, c'est de leur montrer avec éclat que leurs tentatives rencontreront l'échec.

La seule réponse ne peut être que l'unité, derrière celles et ceux qui font respecter l'ordre républicain et l'état de droit.

Nos ennemis espèrent notre division.

Ne la leur offrons jamais.

Restons soudés, la République vaincra !

Monsieur le Maire demande une minute de silence à la mémoire du prêtre Jacques Hamel et des 84 victimes de l'attentat du 14 juillet à Nice et à ce sujet, il remercie toute la population pour le rassemblement sur la Place de la Mairie le lundi 17 juillet.

### **MINUTE DE SILENCE**

Monsieur le Maire souhaite également lire un courrier que la municipalité a fait parvenir au Monsieur le Directeur de la Poste de Denain :

« Monsieur le Directeur,

J'ai été interpellé à plusieurs reprises par mes administrés au sujet des fermetures répétitives du bureau de poste de notre commune.

J'ai pu en effet constater maintes fois la fermeture du bureau et ce sans aucune information préalable à destination des usagers.

Haveluy a une population ayant des difficultés à se déplacer, cet accueil est une nécessité quotidienne pour les haveluynoises et haveluynois mais également pour le fonctionnement de mon administration et des entreprises locales (réception et envoi du courrier).

Comptant sur votre compréhension et votre intervention pour remédier au plus vite à cette situation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées. »

## **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 juin 2016**

Le compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2015 est adopté à l'unanimité

## **Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation**

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du *Code Général des Collectivités Territoriales*, il est rendu compte au conseil municipal des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation.

- En date du 4 juillet 2016, Monsieur le Maire a signé l'avenant N°1 au lot N°1 « VRD » du marché de construction d'un restaurant scolaire.

Entreprise titulaire : D.T.R. à Sars et Rosieres

Montant HT de l'avenant : 4 960 €

Nouveau montant HT du lot N°1 : 95 270,74 €.

- En date du 11 juillet 2016, Monsieur le Maire a signé l'avenant N°1 au lot N°8 « Electricité » du marché de construction d'un restaurant scolaire.

La société COEXIA ENERGIES a absorbé, à titre de fusion la société COEXIA ELECTRIC (titulaire du lot N°8). L'adresse du siège social reste inchangée (740 rue du bac à Erauinghem-Lys).

- En date du 13 juillet 2016, Monsieur le Maire a signé, avec la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut,, une convention de mise à disposition de la salle polyvalente d'Haveluy tous les mercredis scolaires de septembre 2016 à juillet 2017, de 17 à 18 h 15, dans le cadre du Centre d'Initiation Sportive.

L'assemblée délibérante prend acte de ces décisions.

## **MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION ET DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (F.I.P.D)**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Baptiste MURCIA, Adjoint, pour la présentation de cette délibération :

Il est exposé que la Commune envisage la mise en place d'un système de vidéo protection sur des lieux et espaces publics faisant l'objet d'actes délictueux. Ces faits se concentrent particulièrement sur des zones où le sentiment d'insécurité grandissant vient troubler la tranquillité des habitants. Il s'agit du Centre ville, du Coron de Denain, de la rue Denis Marissel/Mosquée, des Axes de fuites en entrées et sorties de ville, de l'Aire de jeux/Citystade, du Cimetière et de la Salle des fêtes. Ceci tout en préservant le respect des libertés individuelles.

Le système comprendrait 18 caméras, un réseau de transmission hertzien, l'enregistrement et le visionnage à posteriori des images. Le coût de cette opération s'élève à 104 831,75 € H.T.

Par ailleurs la Commune se fait assister par un Bureau d'études extérieur tout au long de sa démarche par le biais de conseils et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le coût de ces conseils et études s'élève à 14.220,00 € H.T.

La Commune peut prétendre à une aide au taux maximal actuel de 40% pour l'investissement et de 50% pour les conseils et études, attribuée sous forme de subvention au titre du F.I.P.D conformément au cadre légal prévu par les lois de 1995 et 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (17 « pour » - 2 « contre » - 2 abstentions),

**DECIDE** l'installation d'un système de vidéo protection sur la voie publique de la Commune, composé de 18 caméras, d'un réseau de transmission hertzien, d'un enregistrement et d'un visionnage des images à posteriori,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat, par le F.I.P.D, pour un financement partiel de ces conseils et études au taux maximal de 50% selon le Plan de financement ci-dessous : Etat (F.I.P.D) 7.110,00 € (50%), Commune 7.110,00 € (50%), soit un total de 14.220,00 € H.T et de 17.064,00 € TTC (TVA de 20% en vigueur).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat, par le F.I.P.D, pour un financement partiel de cet investissement au taux maximal de 40% selon le Plan de financement ci-dessous : Etat (F.I.P.D) 41 932,70 € (40%), Commune 62 899,05 € (60%), soit un total de 104 831,75 € H.T et de 125 798,10 € TTC (TVA de 20% en vigueur).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document administratif et financier relatif à cette installation.

Pour faire suite à la lecture de cette délibération, Monsieur Baptiste MURCIA souhaite prendre la parole pour apporter quelques précisions :

« Ce dispositif vient compléter nos outils existants tel le CISP, les citoyens vigilants et notre collaboration étroite avec les forces de Police.

La commune d'Haveluy n'est pas la seule à implanter la vidéo protection !

Escaudain, Wallers, Denain Oisy, Hérin, Prouvy, Bouchain et d'autres communes de toutes sensibilités politiques vont adhérer à ce dispositif qui s'articule dans une stratégie de territoire ayant les mêmes problématiques.

A noter les coûts de fonctionnement des caméras dans ce marché :

Maintenance préventive : 5 184 euros par an soit 288 euros par caméra et par an.

Nous avons aussi profité de ce projet pour rattacher nos bâtiments communaux à la fibre optique (école du centre, école des grands champs, services techniques, salle des fêtes, espace Pierchon, cyberbase).

Cela nous permettra de n'avoir qu'un seul abonnement internet et téléphonique pour l'ensemble de nos bâtiments, avec un gain estimé à 3 000 euros par an en fonctionnement ».

Monsieur le Maire ajoute, que cette délibération ne concerne que le plan de financement, car l'installation de ce système de vidéo protection a déjà été votée lors d'un précédent conseil municipal en 2015.

Monsieur Bernard ETHUIN, conseiller municipal, demande la parole :

« Vous ne serez pas étonné que je vote contre puisque nous nous sommes déjà exprimés à ce sujet en conseil municipal et nous l'avons écrit.

Je suis étonné que les autres communes, qui rentrent dans le cadre du CISPD, adhèrent à un système d'implantation de caméras. L'installation de ces caméras doit pour moi être des outils de transfert des compétences de l'Etat, qui restent des compétences régaliennes de l'Etat.

Malheureusement, dans les derniers évènements, nous voyons bien que ces caméras n'ont pas pu empêcher des actes délictueux et barbares.

Je pense qu'il est important pour la population et afin de la rassurer, qu'il y ait la présence de la Police, une Police de proximité qui, elle, appartient à l'Etat. L'Etat ne peut pas toujours transférer sur les communes ses propres responsabilités d'autant qu'il baisse les dotations.

Il est vrai que la présence des caméras rassure nos concitoyens et nous espérons que les actes de barbarie cesseront en France et nous espérons aussi que les petites bandes qui agissent la nuit malencontreusement contre nos concitoyens, s'arrêtent.

Mais, il me semble important que nous exigions de l'Etat qu'il remplisse son rôle et que les communes qu'elles soient communistes, socialistes ou de droite fassent de la résistance afin que l'Etat joue son rôle sur ses politiques régaliennes. »

Monsieur le Maire lui répond qu'il comprend bien sa position sur les baisses de dotations et indique également que sa position à lui reste inchangée et qu'il regrette ces baisses de l'Etat.

A ce sujet, il a entrepris plusieurs démarches comme la rencontre avec Monsieur BAYLET, Ministre, qui s'est faite avec une délégation des Maires de la CAPH où il a pu indiquer qu'il y avait un problème d'équité puisqu'un habitant d'Haveluy n'a pas les mêmes besoins qu'un habitant de Neuilly.

Mais Monsieur le Maire souhaite revenir sur la pose de caméras dans notre commune. Il a fait également un constat sur la police de proximité qui a été « supprimé » par le gouvernement précédent et qui doit être « réhabilitée » par le gouvernement actuel.

Si la commune avait les moyens financiers, il serait intéressant de créer une police municipale mais c'est actuellement infaisable. En revanche, Monsieur le Maire, après un rendez-vous avec Monsieur Alain BOCQUET, Président de la CAPH, a demandé s'il pouvait y avoir un financement pour la création d'une police intercommunale.

Pour la pose de la vidéo protection, qui était une promesse du programme électoral des dernières élections municipales, où Monsieur le Maire a pu constater, également dans les réunions publiques, qu'effectivement nos concitoyens ont besoin d'être rassurés. Il est évident que ce dispositif ne pourra répondre à tout mais c'est un moyen supplémentaire qui vient s'ajouter au CISPD mais surtout au dispositif des citoyens vigilants qui a été mis en place par la municipalité actuelle. Ce dispositif des citoyens vigilants a porté ses fruits puisque beaucoup de renseignements ont pu transiter par cet outil.

Monsieur le Maire précise que les 18 caméras seront disposées sur la voie publique et non dans les bâtiments communaux, ceux-ci étant déjà (sauf la salle polyvalente et la salle de judo) sous surveillance. De plus, la fibre optique pourra amener une surveillance interne de chaque bâtiment communal.

Ceci a effectivement un coût de fonctionnement qui s'élève à un peu plus de 5 000 euros pour l'année mais la fibre optique pourra nous faire bénéficier de 3 000 euros pour l'année également.

Monsieur le Maire tient à remercier les élus, ainsi que Monsieur Daniel MERRELHO, technicien des services de la Mairie pour leur investissement à l'élaboration de ce dispositif.

Remerciements également à Monsieur BROCHE, référent de la sureté en Préfecture et les commandants de police PLUTOT et LASSON.

### **Dénomination de la future résidence de la rue Ferdinand Décarpentry**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Maisons et Cités Habitat a entrepris la construction de 15 logements individuels sur les parcelles de terrain contiguës à leur agence située rue Ferdinand Décarpentry face aux terrils du Bas Riez.

L'opérateur immobilier demande à la commune de dénommer cette résidence.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner le nom de « Résidence Les Galibots ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur la dénomination des rues, des places publiques et des bâtiments publics ;

**DECIDE D'ATTRIBUER** le nom de « **Résidence Les Galibots** » à ce nouveau quartier ;

Monsieur Bernard ETHUIN, conseiller municipal demande la parole et souhaite savoir si la réalisation de ces logements se fera étant donné que la Soginorpa, après avoir commencé les fondations, s'est aperçu qu'il y avait peut-être des remontées d'eau dues aux nappes phréatiques.

Monsieur le Maire lui répond en indiquant qu'il ne s'agit pas de remontées d'eau mais d'une galerie que la Soginorpa a du sonder. Monsieur le Maire s'est également inquiété car le chantier avait été semble t'il abandonné mais après contact avec l'organisme, il s'est avéré que le chantier reprenait avec une livraison des logements pour juin 2017.

Monsieur le Maire précise également que la numérotation était compliquée par rapport aux 2 rues qui se coupent : la rue Décarpentry et la rue Paul Vaillant Couturier d'où la création d'une nouvelle dénomination.

### **Création de postes**

#### **Modification du tableau des effectifs**

Monsieur annonce à l'assemblée que cette délibération est prise suite au départ en retraite de Madame Francine NISON. Son poste à temps plein sera remplacé par 2 postes à mi-temps. Les nouvelles recrues pourront aussi travailler en cantine et aux NAP d'où la création de deux emplois d'adjoint d'animation.

⇐ **Le Maire rappelle à l'Assemblée :**

Que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement ;

Qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

⇐ **Le Maire propose à l'assemblée :**

**La création de deux emplois d'adjoint territorial d'animation de 2ème classe à temps non complet, 20 heures hebdomadaires.**

⇐ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

**DECIDE :**

- d'adopter les propositions de Monsieur le Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

**(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 – 1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984).**

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - 1° ;

Considérant le nombre important d'enfants inscrits aux nouvelles activités périscolaires (plus de 190 enfants) ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'encadrement des enfants durant les nouvelles Activités périscolaires ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

**DECIDE**

Le recrutement de deux agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 7 juillet 2017 inclus.

Ces agents assureront les fonctions d'animateur durant les nouvelles activités périscolaires mise en place dans le cadre des rythmes scolaires.

Ils devront justifier de la possession du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA).

La rémunération de l'agent sera calculée, par référence au grade d'adjoint d'animation, en fonction du nombre d'heures réellement effectuées. Une indemnité de 10% au titre des congés payés lui sera versée mensuellement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

### **Subvention aux associations**

Le Conseil Municipal,

Vu le budget primitif 2016,

**DECIDE** l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association suivante :

DESIGNATION	MONTANT	VOTE
Ass. Amicale des Anciens et Anciennes Elèves Ecole - Haveluy	400 €	A l'unanimité
TOTAL.....	400 €	

**DIT** que la dépense résultant de cette décision sera imputée sur les crédits ouverts à l'article 6574 du budget communal.

La délibération suivante sera présentée par Monsieur Baptiste MURCIA

### **Avis sur la demande d'affiliation volontaire du Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'affiliation volontaire du Syndicat Mixte du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Escaut au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Il précise à l'Assemblée délibérante que conformément à la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret N°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**EMET un avis favorable** à l'adhésion du Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Avant de passer aux questions diverses, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre MARTINACHE, Adjoint :

« Mes chers collègues,

Vous trouverez pour information le planning de la Salle des Fêtes 2017.

Ce planning a été établi en concertation avec l'ensemble des associations lors d'une réunion en date du 18 juin dernier. »

Monsieur le Maire invite tous les élus à lire ce planning 2017 et remercie Madame Véronique DELTOMBE qui gère ce dossier.



Monsieur le Maire annonce qu'il a reçu un mail de Monsieur Bernard ETHUIN, conseiller municipal, qui a écrit ceci :

« Des haveluynois souhaitent connaître les mesures qui ont été prises par les services de l'Etat quant à une suspicion de fabrication d'un engin détonnant par une personne qui déambule dans la commune actuellement.

Sur ce dernier point, nous vous laissons l'alternative de nous répondre ou non lors du conseil municipal.

Nous pensons qu'il eusse été juste qu'une information officielle de la commune parvienne aux citoyens haveluynois pour les rassurer ».

Monsieur le Maire précise qu'il s'est entretenu avec Monsieur ETHUIN avant de débiter la réunion de ce conseil municipal et lui a conseillé de se rapprocher de Monsieur Sylvain PARENT, secrétaire en Sous-Préfecture mais souhaite faire cette déclaration :

« Monsieur le conseiller municipal,

Une suspicion de fabrication par une personne qui déambule dans la rue ?  
Est-ce là une information ou une rumeur ?

Je ne doute pas un seul instant que vous avez conseillé aux personnes qui vous ont interpellé d'appeler les services de police.

Et puis, je dois dire que je suis un peu étonné par votre question.

Vous avez été Maire, vous n'êtes pas sans savoir qu'un vertu de l'article L2212-1 DU Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit veiller, à travers ses pouvoirs de police, à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique dans sa commune. C'est une mission polyvalente qui le conduit à intervenir dans des domaines très divers.

Dans ce cadre, un Maire prend toutes les dispositions en relation avec les services de l'Etat (police, Sous-Préfecture) afin d'assurer la sécurité et la sûreté dans sa commune.

Quel que soit l'hypothèse d'intervention, cette dernière doit cependant respecter certains principes.

Parmi ces principes et je suis persuadé que vous le comprendriez si tel était le cas, la discrétion en est une.

Si un danger imminent menaçait la sécurité de nos concitoyens, je prendrai bien évidemment toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité de mes concitoyens et cela toujours en relation avec l'Etat. »

Monsieur le Maire ajoute que si nous parlons bien de la même personne, un signalement a déjà été fait auprès des services de l'Etat, il y a trois mois.

Toutes les dispositions de sécurité ont été prises et respectées lors des dernières manifestations comme la fête des écoles, en partenariat avec les 2 A.P.E. et l'Amicale Laïque, la fête du centre et tout sera mis en œuvre pour la sécurité de chacun lors de « Nos quartiers d'été » avec la collaboration de l'association « LA CLE » ce week-end.

Monsieur Bernard ETHUIN, conseiller municipal, souhaite intervenir :

« Je suis bien convaincu que les pouvoirs de police donnent un certain nombre de mesures et de restriction parce que l'intérêt public est assez difficile à manier.  
Mon souci est effectivement de participer à ce que dans ce que ce schisme qui est en train de se créer et que certains voudraient créer que nous ne tombions pas dans des travers, et quand je lis des horreurs sur les réseaux sociaux, je suis troublé, en tant que militant, en tant que citoyen républicain,

il me semble important que l'on apporte un certain nombre d'éléments de réflexion pour ouvrir les consciences et faire en sorte qu'il n'y ait pas une forme d'abêtissement.

Les questions de fonds ne sont pas abordées donc il me semblait important qu'il y ait un grand débat sur la position et le sens des responsabilités de chacun par rapport à l'avenir de notre pays, de notre république et de permettre la coexistence de tous dans ce beau pays, ce pays des lumières.

J'écoutais tout à l'heure une chanson de Jean Ferrat : « la paix » et je crois qu'il est important que nous contribuions tous à ça même si parfois il y a des, des états d'urgence ou des situations qui font que l'on soit un peu gêné dans un costume un peu trop étroit pour la République.

Je suis très choqué de voir un certain nombre de personnes que je pense très honnête mais qui sont très en colère et dans cette colère, cela fait le jeu de ceux qui veulent mettre la démocratie sous boisseau. »

Monsieur le Maire répond :

«Je suis également très choqué par certains commentaires sur les réseaux sociaux mais derrière son ordinateur, il est plus facile d'exprimer sa haine ou sa détresse.

Comme je vous l'ai dit en début de ce conseil, nous devons tous rester unis, la République est indivisible et surtout nous ne devons pas monter les uns contre les autres. J'ai pu d'ailleurs en discuter hier avec une personne très impliquée dans la vie religieuse et qui tenait le même discours : il ne faut pas leur donner raison, il ne faut pas opposer les uns aux autres et ils veulent imposer une guerre de religion. Donc je partage votre avis.

Par rapport à votre question, vous auriez dû m'en parler avant ou me téléphoner, en tant qu'élus, nous devons rassurer notre population. C'est d'ailleurs ce que j'ai fait pour la fête des Ecoles tellement cette « histoire de bombe » avait affolée les enseignants et les parents d'élèves. Certaines personnes tiennent des propos diffamatoires ou autres. J'ai également remonté ces faits auprès de Monsieur Sylvain PARENT à la Sous-Préfecture.

Dès que nous aurons des informations concrètes à ce sujet, nous pourrions effectivement informer la population ou proposer un débat. Pour l'instant, il est important que chaque élu prenne son rôle au sérieux devant ces propos, nous devons rester unis et croire en la France et notre grande République ».

Madame Bernadette LEFEBVRE demande la parole :

« Aux dernières nouvelles, le grand Recteur de la Mosquée de Paris présente un plan de réforme concernant les imams, leurs prêches et ce que nous attendons tous : que les 3 religions monothéistes se rassemblent et discutent autour d'une table pour pouvoir mettre beaucoup de jeunes à l'abri de ces mouvances qui les obligent à partir à l'âge de 19 ans en Syrie et ils vont recruter des personnes de plus en plus jeunes, c'est peut-être là qu'est le danger.

Nous sommes donc tous concernés par ce qu'il passe, de la maternelle, à la primaire, au collège et bien après, et même dans les prisons »

Avant de clore cette réunion, Monsieur le Maire déplore que chaque réunion de conseil municipal débute par une minute de silence et espère, souhaite que c'est la dernière fois aujourd'hui. Avec des échanges entre élus et républicains, tous ensemble, on peut y arriver.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 19 heures 15.